



**PROCES VERBAL du COMITE SYNDICAL de L'ECOLE DEPARTEMENTALE
de MUSIQUE des ALPES-MARITIMES
le 02/06/2004
CONSEIL GENERAL**

PRESENTS :

- M. Jean THAON, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Lantosque,
- M. Paul CUTURELLO, Conseiller Général,
- M. Gilbert MARY, Conseiller Général,
- M. Joseph BALDINI, Adjoint au Maire de Roquestéron-Puget,
- M. Georges BARBIER, Adjoint au Maire de Péone-Valberg,
- M. Jean-Marc BONNET, Adjoint au Maire de Sospel,
- M. Edmond CLARY, Adjoint au Maire d'Isola,
- Mme Denise BRUN, Conseillère Municipale de Lantosque,
- Mme Marcelle PASTOR, Adjointe au Maire de Saint-Sauveur-sur-Tinée,
- Mme Francine SOMARIA, Adjointe au Maire de Gillette,
- Mme Martine STEFANI, Adjointe au Maire de Clans.

REPRESENTES :

- M. José BALARELLO, Vice-Président du Conseil Général, Sénateur,
- M. Christian ESTROSI, Président du Conseil Général, Député,
- M. Gaston FRANCO, Conseiller Général, Maire de Saint Martin Vésubie,
- M. Charles-Ange GINESY, Vice-Président du Conseil Général,
- Mme Colette GIUDICELLI, Vice-Président du Conseil Général,
- M. Jean-Mario LORENZI, Conseiller Général, Maire de Sospel,
- M. Jean-Pierre MANGIAPAN, Conseiller Général,
- M. Jean-Pierre MASCARELLI, Conseiller Général, Maire de Bouyon,
- M. Eric PAUGET, Conseiller Général,
- M. Auguste VEROLA, Conseiller Général,
- Mme Marie-Lou ALLAVENA, Conseillère Municipale de Breil-sur-Roya,
- M. Pierre MARIO, Adjoint au maire de Saint-Sauveur-sur-Tinée,
- Mme Bernadette FORESTIER, Conseillère Municipale de Tende,
- Mme Simone RAYBAUD, Adjointe au Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne,
- Mme Claude RENAUDO, Conseillère Municipale de Carros.



38, rue de la Santoline, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE
Tél. : 04 93 83 60 40 - Fax : 04 93 83 31 83

BREIL-SUR-ROYA / CARROS / CLANS / COURSEGOULES / GILETTE / GUILLAUMES / ISOLA / LANTOSQUE / PUGET-THENIERS

ROQUEBILLIERE / ROQUESTERON / ST-CEZAIRE-SUR-SIAGNE / ST-ETIENNE-DE-TINEE

STMARTIN-VESUBIE / STSAUVEUR-SUR-TINEE / ST-VALLIER-DE-THIEY / SOSPEL / TENDE / THORENC / VALBERG / VALDEBLORE / VILLARS-SUR-VAR

ABSENTS :

- M. Fernand BLANCHI, Conseiller Général, Maire de Valdeblore,
- M. René GILLY, Vice-Président du Conseil Général, Maire de la Tour-sur-Tinée,
- M. Thierry GUEGUEN, Conseiller Général, Maire de Séraon,
- Mme Claudine LAURIERE, Conseiller Général,
- M. Gérard MANFREDI, Conseiller Général,
- M. Pierre-Guy MORANI, Conseiller Général, Maire de Gillette,
- M. Robert VELAY, Conseiller Général, Maire de Puget-Théniers,
- M. Marc ALUNNI, Adjoint au Maire de Valdeblore
- M. Lucien CARLES, Adjoint au Maire de Saint-Etienne de Tinée,
- M. Luc FALIBOIS, Adjoint au Maire de Coursegoules,
- Mme Yveline GARIBALDI, Conseillère Municipale de Puget-Théniers,
- M. Henri GIUGE, Adjoint au Maire de Saint-Martin-Vésubie,
- Mme Aline GIRAUD, Conseillère Municipale de Guillaumes,
- M. Edgar MALAUSSENA, Maire de Villars-sur-Var,
- M. Pierre-Jean MARICIC, Conseiller Municipal d'Andon,
- Mme Michèle PECQUEUR, Conseillère Municipale de Saint-Vallier de Thiey,
- M. Charles PLENT, Conseiller Municipal de Roquebillière,
- M. Jean-Yves RAMI, Maire d'Isola.

EXCUSES :

- M. Daniel TREHIN, Payeur Départemental,
- M. Alain FRERE, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Tourrette-Levens,
- M. Jacques VICTOR, Conseiller Général.

ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :

- Mme Catherine VAUDOUR, représentant Mme LEGENDRE, D.G.A. du C.G.,
- Mme Laurence CRISTOFINI, Adjointe au Payeur Départemental,
- M. Roger BRUN, Directeur Général de l'Ecole Départementale de Musique,
- Mme Jeannine OTTO-BRUC, Chargée de Mission à l'Ecole Départementale.

ORDRE DU JOUR :

1. Election du bureau du Syndicat Mixte
2. Compte administratif 2003
3. Compte de Gestion 2003 du comptable
4. Affectation des résultats
5. Régie de recettes
6. Adhésion au Fonds National de Compensation de Supplément Familial de Traitement
7. Suppression d'un des deux postes de Directeur Adjoint chargé de l'Enseignement
8. Questions orales
9. Questions diverses

Monsieur Jean THAON, Président de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, représentant M. ESTROSI, Président du Conseil Général, ouvre la séance à 17h30 en remerciant l'ensemble des membres présents.

1. ELECTION DU BUREAU DU PRESIDENT

A la suite du renouvellement des membres du Syndicat Mixte, le Comité Syndical a élu à l'unanimité le bureau qui se compose comme suit :

Président : Jean THAON

1^{er} Vice-Président : M. Fernand BLANCHI

2^{ème} Vice-Président : M. Georges BARBIER

3^{ème} Vice-Président : D. Alain FRERE

4^{ème} Vice-Président : M. Gilbert MARY

Secrétaire : M. Jean-Mario LORENZI

Membres délégués :

**M. René GILLY, Mme Francine SOMARIA, Mme Claude RENAUDO,
M. Auguste VEROLA**

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2003

Le Président donne lecture du Compte Administratif du Syndicat pour l'année 2003. Après lecture des chapitres des dépenses et recettes, article par article, le Comité constatant son bon équilibre, décide à l'unanimité, de voter le compte administratif 2003 du Syndicat qui se présente comme suit :

INVESTISSEMENT :	Recettes	25 262.58 €
	Dépenses	<u>8 336.93 €</u>
	Total	16 925.65 €

Excédent d'investissement de clôture : 16 925.65 euros

FONCTIONNEMENT :	Recettes	1 258 417.42 €
	Dépenses	<u>1 234 202.08 €</u>
	Total	24 215.34 €

Excédent de fonctionnement de clôture : 41 140.99 euros

LE COMPTE ADMINISTRATIF EST ADOPTE A L'UNANIMITE

3. COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE

Le Président indique que le compte administratif présenté par M. BRUN est conforme au compte de gestion du comptable.

LE COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE EST ADOPTE A L'UNANIMITE

4. AFFECTATION DES RESULTATS

Le Président indique que la nomenclature comptable budgétaire et comptable M1/5/7 applicable aux Syndicats Mixtes impose d'affecter, après le vote du compte administratif, à la section d'investissement tout ou partie des résultats de la section de fonctionnement. Il propose donc d'affecter les sommes suivantes qui seront prises lors du vote du Budget Supplémentaire de l'exercice 2004 :

- o compte 1068 : 5 000.00 € investissement
- o compte 0021 : 19 215.34 € fonctionnement
- 24 215.34 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président annonce aux membres du Syndicat qu'il y aurait quelques investissements à prévoir sur le plan informatique, rénovation des locaux administratifs et matériel de bureaux qui datent de la création de l'Ecole de Musique.

5. REGIE DE RECETTES

A) Suppression du Régisseur Suppléant

Le Président indique que par délibération n° 9706/05 du 03/06/1997, Monsieur Vincent DUBOIS a été nommé régisseur suppléant de la régie de recettes du Syndicat Mixte. Faisant suite au départ de cet agent, il est proposé de mettre fin à ses fonctions.

VOTE A L'UNANIMITE

B) Mise en euro de l'encaisse

Le Président indique que dans le cadre du passage à l'euro, il y a lieu de modifier l'arrêté du 25/06/1990 concernant la régie de recettes pour l'encaissement des frais d'inscription des élèves.

Il propose également que le régisseur soit autorisé à conserver un maximum d'encaisse fixé à 3 000 euros.

VOTE A L'UNANIMITE



6. ADHESION AU FONDS NATIONAL DE COMPENSATION

Le Président indique que les collectivités territoriales mentionnées à l'article 2 de la loi du 26/01/1984 sont tenues d'être affiliées au fonds national de compensation dès lors qu'elles emploient au moins un agent stagiaire ou titulaire même si cet agent ne perçoit pas de supplément familial. Le fonds national de compensation a pour rôle d'égaliser, à posteriori, les charges qui résultent, pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs du paiement du supplément familial versé aux fonctionnaires.

Le Président propose que le Syndicat Mixte adhère au fonds national de compensation auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations.

VOTE A L'UNANIMITE

7. SUPPRESSION D'UN POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT

Le Président informe les membres du Comité du décès de Monsieur James DUBREUIL survenu le 7 mai dernier et demande que soit observée une minute de silence.

Le Président indique qu'il est nécessaire de supprimer l'un des deux postes de directeur adjoint chargé de l'enseignement. Il rappelle qu'il s'agit d'un poste spécifique lié à l'agent par délibération n° 9004/04 du 04/04/1990.

VOTE A L'UNANIMITE

8. QUESTIONS ORALES : néant

9. QUESTIONS DIVERSES

Documents remis aux membres du Comité :

- résultats des examens de fin de cycle 2004,
- planification des auditions d'élèves de fin d'année scolaire,
- dossier d'inscription 2004-2005,
- programmation des réunions de rentrée parents-élèves 2004.

Demande d'ouverture de nouvelles disciplines : Mme PASTOR, Adjoint au Maire de Saint Sauveur sur Tinée, demande s'il était possible d'ouvrir d'autres disciplines que le piano ou les interventions musicales en milieu scolaire dans sa commune pour développer les effectifs. Il serait opportun de réaliser des présentations instrumentales en présence peut être des parents d'élèves.

Mme STEFANI, Conseillère Municipale de Clans, émet le même souhait.

M. BRUN rappelle qu'il y avait autrefois diverses disciplines. Des cours de batterie sont cependant enseignés dans les locaux du Collège. Les présentations instrumentales sont faites en début d'année scolaire mais il faudrait réfléchir comment les organiser en présence des parents.

Le Président s'engage à ce que soient réalisés des efforts de communication pour la prochaine rentrée scolaire afin de sensibiliser les enfants à d'autres instruments.

Nationalisation de l'Ecole de Musique : Mme PASTOR demande où en est le classement de l'Ecole de Musique sur le plan national.

Il s'agit en effet d'un problème lié au recrutement d'un directeur pédagogique. M. BRUN rappelle que cette année, au concours national ouvert aux directeurs territoriaux d'écoles nationales, deux personnes seulement ont été retenues au 2^{ème} tour d'où les difficultés rencontrées par l'Ecole Départementale. D'autre part, il existe dans la politique de décentralisation, un projet de loi qui modifierait le classement des écoles de musique.

Au niveau du personnel enseignant, l'Ecole Départementale a les compétences pour devenir Ecole Nationale mais il y a des conditions à remplir qui engagent des dépenses supplémentaires (nouveaux locaux, recrutement de professeurs certifiés, etc...).

M. MARY, Conseiller Général, pense qu'il est regrettable de ne pas avoir de directeur pédagogique mais il indique que le chemin parcouru depuis la création de l'Ecole est phénoménal. A ce jour de nombreux enfants de la zone de montagne bénéficient de cours de musique et l'on ne peut que s'en féliciter.

Atelier Théâtre à Saint Etienne de Tinée : M. Jean THAON dresse un bilan positif de l'ouverture expérimentale en septembre 2003 d'un atelier théâtre sur le canton de Saint Etienne de Tinée.

M. MARY indique qu'en matière de théâtre, si l'expérience a été tentée dans la Vallée de la Tinée, il serait utile d'en faire bénéficier d'autres vallées.

Si le département approuve cette expansion, ce serait l'occasion d'éviter une multiplication d'associations privées et de rassurer les parents sur les tarifs et sur la qualité des enseignements.

M. BARBIER rappelle que la discipline théâtre était l'une des orientations stipulée par Monsieur GARCIN dans son rapport d'inspection comme ouverture possible pour devenir école nationale.

M. CLARY rappelle qu'il y a également une forte demande de la part des élèves.

Il est décidé de faire le point sur le plan financier et réaliser un bilan afin de programmer cette discipline sur d'autres cantons pour les années à venir.

Festival d'Orgue dans la Roya : un crédit supplémentaire a été sollicité auprès du Conseil Général à la DM1 pour la réalisation du Festival International des Orgues Historiques de la Roya-Bévéra.

Mme VAUDOUR signale que cela a été inscrit au budget mais que ce dossier doit obtenir l'aval de M. CIOTTI.

Aucune question nouvelle étant soulevée, le Président clôt la séance en remerciant l'ensemble des membres présents.

Fait à Nice, le 12/07/2004.

Le Président,
Jean THAON
Conseiller Général

